



Quelle démarche pour revoir nos petits enfants

Par **koudinoff**, le **15/01/2011** à **06:25**

Bonjour,

Nous ne voyons plus nos 3 petits enfants depuis le mois d'août suite à un différent avec le petit ami de ma fille, il refuse de nous les donner 1 heure à la maison et tout contact, les petits sont malheureux car on les voyait tous les jours auparavant, ils ne comprennent pas la situation

que doit on faire après avoir demandé une conciliation à l'amiable refusée par ma fille et si on fait une action en justice auront nous gain de cause pour avoir les enfants régulièrement sans les parents

Par **mimi493**, le **15/01/2011** à **12:43**

Commencez par une LRAR à votre fille et une LRAR à leur père rappelant que vous aviez l'habitude de voir vos petits-enfants et que depuis août, vous ne les avez pas vus car ils refusent que vous les voyez, qu'ils refusent une conciliation familiale, qu'à défaut d'un accord amiable au plus vite, vous saisirez le tribunal aux affaires familiales pour obtenir un droit d'hébergement 1 WE par mois.

Par **koudinoff**, le **16/01/2011** à **09:05**

Merci à mimi

Je vais faire les LRAR mais 1 week end par mois nous parait peu on voudrait demander également la moitié des vacances scolaires car ce sont des enfants qui n'ont aucune activité avec leurs parents, c'est nous qui les emmenions à la piscine, cinéma, théâtre, faire du vélo ou aller au parc et en vacances en Italie en été sinon on a la piscine dans le jardin ou ils venaient se baigner tout l'été sauf quand nous étions bien sur en Italie, autrement la tata s'occupait d'eux pour leur faire des activités manuelles. Nous nous inquiétons beaucoup pour leur devenir

Par **Marion2**, le **16/01/2011** à **10:23**

N'en demandez pas trop

Si vous souhaitez demander en plus la moitié des vacances, je vous conseille de prendre un avocat et non de faire la requête vous-même par courrier recommandé AR.

Le JAF n'est pas dans l'obligation de vous donner un droit de visite et d'hébergement.

Ce n'est pas un divorce.

Par **volpe**, le **31/01/2011** à **22:06**

bonjour,
quels sont les cas où des parents peuvent s'opposer à la relation grands-parents/petits-enfants ?

Par **mimi493**, le **31/01/2011** à **22:39**

[citation]on voudrait demander également la moitié des vacances scolaires[/citation]
Vous n'êtes QUE les grands-parents, n'abusez pas tout de même, ça risquerait d'entraîner le refus pour le WE par mois.

[citation]quels sont les cas où des parents peuvent s'opposer à la relation grands-parents/petits-enfants ? [/citation]

Quand le conflit entre parent/grand-parent est tel que laisser les enfants avoir des contact avec le grand-parent ne serait pas dans l'intérêt de l'enfant.